



VERNEIL-LE-CHÉTIF

MAISON FAMILIALE RURALE

« Mangé »

72360 Verneil le Chétif

02.43.38.14.00

E-mail : mfr.verneil-le-chetif@mfr.asso.fr

www.mfr-verneil.com

Verneil Le Chétif, le 23 mars 2020

Subvention au titre de la **TAXE D'APPRENTISSAGE 2020 (sur salaires 2019)**

Chers partenaires,

La réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage introduite par la loi «Avenir Professionnel» du 5 septembre 2018 a modifié les règles applicables à l'ensemble du financement de la formation professionnelle. Les OCTA ayant perdu leur mission de collecteur, les entreprises doivent désormais verser :

- Une contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (CUFPA) comprenant la contribution FPC et 87 % de taxe Apprentissage avant le 1^{er} mars 2020 à l'OPCO
- Puis un « solde 13% » de la taxe d'apprentissage, directement aux écoles habilitées **avant le 31 mai 2020**

Nous vous invitons donc à nous verser le solde 13%.

Pour ce faire, il vous suffit de compléter l'engagement de versement ci-joint.

Ce partenariat permettra de maintenir et d'adapter nos formations professionnelles par alternance.

Notre établissement accueille cette année près de 130 apprenants et forme depuis 50 ans des jeunes aux métiers de l'agriculture et des travaux paysagers. Certains, plus jeunes en classe de 4^{ème} /3^{ème} de l'enseignement agricole, sont en phase d'orientation professionnelle avec des stages multi supports. Notre système alterné « école-entreprise » permet aux élèves de mieux appréhender le monde professionnel.

Si vous êtes exonérés de cette taxe, pensez à interpellier vos fournisseurs à ce sujet et n'hésitez pas à leur transmettre ce courrier et le formulaire ci-joint.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Chers partenaires, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Directeur

Jean-Luc POUPON